Élève : COMMOTION CÉRÉBRALE DIAGNOSTIQUÉE

La direction:

Communique le diagnostic au personnel de l'école concerné et rencontre les parents ou tuteurs pour leur remettre et leur expliquer le plan de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP) - Annexe C-4

Plan de préparation à la maison pour le retour à l'école (RAE) et le retour à l'activité physique (RAAP) — Annexe C-4 - effectué à la maison

Parent/tuteur:

Communique à la direction de l'école que l'élève a terminé :

- Étape 2 du RAE
- Étape 2b du RAAP

L'élève retourne à l'école pour commencer le plan scolaire de la gestion de la commotion cérébrale — Retour à l'école (RAE) et retour à l'activité physique (RAAP) - Annexe C-5 - effectué à l'école

À la fin de chaque étape,

La direction :

Rencontre les parents ou tuteurs pour : leur fournir l'annexe C-5 et expliquer son utilité, expliquer l'approche de l'équipe collaborative et leur rôle au sein de l'équipe

Élève : Retourne à I

Rencontre avec l'élève pour créer un plan de RAE et de RAAP

Retour à l'école -Étape 3a

Élève : fréquente l'école (2 heures) avec adaptations des stratégies et approches d'apprentissage

Retour à l'activité physique — Étape 3

Élève : activités locomotrices simples/exercices propres au sport pour ajouter du mouvement

les progrès de l'élève sont documentés et les résultats sont partagés entre l'école et la maison. Les parents ou tuteurs confirment la réussite de chaque étape en retournant le formulaire C-5 signé. À chaque étape, on surveille chez l'élève le retour des symptômes, l'apparition de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent. Durant les étapes 1 à 4b du RAE et 1 à 4 du RAAP, l'élève qui présente ou signale un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes doit retourner à l'étape précédente pendant au moins 24 heures. Si, au cours d'une des étapes,

l'élève présente ou signale

une aggravation de ses

symptômes, l'élève doit

l'infirmière praticienne.

retourner chez

le médecin ou

Retour à l'école — Étape 3b

Élève : fréquente l'école (mi-temps) avec une charge de travail scolaire modérée

> Retour à l'école — Étape 4a

Élève : fréquente l'école toute la journée avec adaptations des stratégies et approches

Retour à l'activité physique -Étape 4

Élève : augmenter l'activité physique, les exercices d'entraînement sans contacts pour solliciter la coordination et la réflexion

Retour à l'école — Étape 4b

Élève : fréquente l'école toute la journée sans adaptations des stratégies et approches d'apprentissage

Responsable de l'équipe collaborative :

Communique aux parents ou tuteurs la réussite de l'étape 4b du RAE et de l'étape 4 du RAAP et fournit un modèle de documentation de l'autorisation médicale (p. ex. Annexe C-6)

Parent/tuteur :

Remet à la direction une autorisation médicale signée (p. ex. annexe C-6)

Durant les étapes 5 et 6 du RAAP, l'élève qui présente ou signale un retour des symptômes ou de nouveaux symptômes doit faire réévaluer son autorisation médicale

Retour à l'activité physique — Étape 5

Élève : participation illimitée à toutes les activités physiques (éducation physique, intra-muros, sports interscolaires sans contacts) et aux entraînements avec contacts des sports de contact

Retour à l'activité physique — Étape 6

Élève : retour illimité aux sports de contact

RAAP —Complété



